



PROJET PEDAGOGIQUE

ACM « François Mitterrand » - Primaire

ACM « Marguerite Yourcenar » - Maternel

I) Eléments de contexte et de diagnostic

Publics accueillis

Le centre de loisirs Marguerite Yourcenar accueille 76 enfants âgés de 3 à 12 ans venant essentiellement du quartier Malbosc.

La majorité des enfants fréquentent le centre de loisirs de manière régulière, d'autres viennent de manière occasionnelle en fonction du désir et des besoins des parents mais aussi à la demande des enfants.

Des enfants atteints d'handicap peuvent fréquenter le centre de loisirs.

L'équipe d'animation

L'équipe se compose :

- 1 Directeur – BP JEPS – à temps presque plein
- 1 Directeur adjoint – BP JEPS - CAE
- 7 Animateurs – BAFA et BPJEPS – Emploi d'avenir et CAE
- Stagiaires (BAFA, BAFD, BP JEPS, autre...)
- 1 Agent d'entretien – à temps partiel

Tous les membres de l'équipe pédagogique s'impliquent dans l'animation du centre de loisirs et ainsi trouver : écoute, critique et soutien. Nous favorisons au maximum l'échange de compétences.

Le respect des taux d'encadrement est une priorité :

- 1 animateur pour 12 enfants (primaires) / 1 pour 8 en baignade
- 1 animateur pour 8 (maternels) / 1 pour 5 en baignade

Nous avons conservé ces taux d'encadrement malgré le passage en ALP depuis la rentrée scolaire 2014-15. Nous pourrions donc travailler avec un animateur pour 14 maternels et un animateur pour 18 primaires.

Des stagiaires auront la possibilité d'effectuer leur stage pratique. Le directeur ou son adjoint jouera le rôle de tuteur dans l'accompagnement et le conseil.

Le personnel d'encadrement devra fournir à l'embauche, en plus des diplômes, un dossier médical :

- 1 attestation de non-contagiosité
- 1 certificat de vaccination à jour

Ressources matérielles disponibles

Les Locaux :

- 1 bureau
- 1 salle à manger
- 2 salles d'activités pédagogiques

- 2 salles de psychomotricité
- 1 cour
- plusieurs blocs sanitaires
- 1 plateau sportif

Matériel pédagogique :

- Peinture, colle, ciseaux...
- Jeux de société
- Matériel pour les jeux en extérieur
- Poste de radio, disque CD
- 5 tricycles

Partenaires :

- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- La Mairie de Montpellier
- La Préfecture de l'Hérault
- La Caisse d'Allocations Familiales

Autres Partenaires :

- Parents
- L'école Marguerite Yourcenar
- Direction départementale de la solidarité
- La Maison de Quartier Rosa Lee Parks
- Les centres de formation (les FRANCAS, CEMEA, Léo Lagrange...)
- Les Associations de quartier
- Les structures municipales

Les conditions d'accueil

Les horaires de fonctionnement du centre de loisirs sont :

Les Mercredis	12h à 18h
Les Vacances Scolaires	8h à 18h

Quatre possibilités d'accueil durant les vacances :

1/ Matin uniquement :	Arrivée de 8h à 9h	Départ de 11h30 à 12h
2/ Après-midi seulement :	Arrivée de 13h30 à 14h	Départ de 16h30 à 18h
3/ Journée complète :	Arrivée de 8h à 9h	Départ de 16h30 à 18h
4/ Journée complète sans repas	Arrivée de 8h à 9h	Départ de 11h30 à 12h
	Retour de 13h30 à 14h	Départ de 16h30 à 18h

Les repas sont livrés par la cuisine centrale de la ville et sont facturés aux familles au même tarif que dans cadre scolaire (tarification sociale).

Le pique-nique est fourni par la famille.

Pour l'inscription des enfants, les responsables légaux doivent fournir les pièces suivantes :

- Une fiche d'inscription / sanitaire datée et signée
- Un certificat de vaccinations
- Le Livret de famille
- La carte « Loisirs Soleil » de la CAF pour les ayants droit
- Le dernier avis d'imposition

II) Objectifs

A/ Objectif Général

L'équipe souhaite que l'enfant profite au mieux de son temps libre, pour cela, le centre de loisirs sera un lieu de vie, de jeux, d'échanges, de partages où l'enfant pourra exprimer ses envies, ses besoins, ses mécontentements et ses joies.

Le rôle de l'équipe est d'assurer la sécurité affective et physique des enfants en leur permettant de s'éveiller, de s'épanouir en découvrant le monde qui l'entoure (de près ou loin).

B/ Objectifs Pédagogique

- Permettre aux enfants d'être acteur de ses loisirs
- Permettre à l'enfant de vivre la collectivité tout en préservant sa personnalité et ses différences
- Permettre à l'enfant de grandir à son rythme, et d'être écouté et entendu
- Susciter la curiosité des enfants à la culture, à l'environnement, au sport et à des activités autres que des activités de consommation
- Sensibiliser les enfants à l'écocitoyenneté
- Initier les enfants à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire

III) Moyens mis en œuvre

a/ Les relations interindividuelles

Entre les membres de l'équipe

Les animateurs travaillent dans un esprit de respect mutuel. La résolution de problème entre adulte devra se régler en dehors des groupes accueillis. Les animateurs seront à l'écoute les uns des autres afin de pouvoir s'entraider sans aller à l'encontre des décisions prises.

L'échange, la communication, l'entraide sont essentiels à la cohésion d'équipe.

Les animateurs sont sollicités pour participer à l'élaboration du projet pédagogique et du planning d'animation lors de réunions de travail qui se déroulent une fois toute les 6 semaines environ.

Ces temps de réunion sont consacrés à la réflexion, à l'évaluation du projet pédagogique, à l'élaboration des projets d'animation, à l'organisation des mercredis et des vacances scolaires.

Entre les adultes et les enfants

Les animateurs seront à l'écoute des enfants en respectant leurs choix et leur demande. Ils les laisseront prendre des initiatives individuelles ou collectives indispensables au développement de l'autonomie. Des espaces de paroles seront instaurés avec les enfants et entre les enfants. Les adultes devront détecter les besoins des enfants tout au long de la journée ; en

développant leur sens critique, leur imagination, leur créativité et leur curiosité ; en respectant les temps calmes, le sommeil, les temps personnels et d'accueil.

Ils devront établir un climat de confiance (sécurité affective, morale, physique), valoriser et encourager l'enfant et établir des règles de vie avec les enfants.

Entre l'équipe et les parents

Un accueil téléphonique est assuré tout au long de la journée. Les familles sont accueillies sur des créneaux précis le matin et le soir. L'équipe est là pour mettre les parents en confiance, les rassurer, répondre à leurs questions.

Les parents ont la possibilité de participer à la vie de l'ACM. Concernant l'information des familles, les plannings d'animation ainsi que les menus sont affichés à l'entrée du centre de loisirs.

La direction

Elle est présente, à tout instant afin d'assurer le bon fonctionnement de la vie du centre.

Elle sera à l'écoute des parents, des enfants, des animateurs, des élus et du personnel de service.

Attitudes et comportement des animateurs

Ils doivent avoir une attitude motivante et dynamique.

Savoir prendre des initiatives, avoir l'esprit d'équipe et se remettre en question.

Mettre en place des activités adaptées à l'âge des enfants.

Ils veillent au respect du matériel, du lieu de vie, des jeux en impliquant les enfants.

Ils ont une tenue vestimentaire et un vocabulaire correct.

Ils respectent le secret professionnel.

Ils préparent les activités et projet à l'avance.

Ils ne laisseront pas les problèmes personnels empiéter sur leur travail.

Ils devront respecter les règles établis par le bureau de l'association :

- interdiction de fumer en présence des enfants
- l'alcool et l'usage de stupéfiants seront un motif de licenciement
- la présence obligatoire aux réunions
- la ponctualité quotidienne

b/ la vie quotidienne

Tous les espaces du centre de loisirs ne représentant aucun danger sont ouverts aux enfants (hors salles de classe).

L'espace de jeu offre un maximum de ressources, les enfants y trouvent de multiples possibilités pour développer leurs sens, faire des découvertes qui participent à la constitution de leur personnalité. Chacun peut jouer seul ou en groupe. Les groupes sont établis en fonction de leur âge et de leur centre d'intérêts.

Les temps d'accueil

L'accueil du matin : un accueil échelonné est mis en place de 8h à 9h pour répondre aux besoins des familles.

Ce temps doit être convivial, l'équipe est à l'écoute des parents ainsi que des enfants. Notre rôle est de mettre en confiance et de rassurer les familles.

L'accueil le soir se déroule de 16h30 à 18h : tout comme le matin, il se déroule dans une ambiance calme et détendue. Il permet d'établir un temps privilégié de discussion avec les enfants et les parents en répondant aux diverses questions des familles, en général plus disponibles que le matin.

- Les temps de repas

La collation est interdite, ordre de la PMI.

Le Déjeuner : Avant de passer à table les animateurs vérifient que tous les enfants se sont bien lavé les mains. Un animateur est présent par table pour assurer le bon déroulement du repas. Les enfants sont sollicités pour débarrasser et nettoyer la table.

Les animateurs incitent les enfants à goûter à tous les aliments mais en aucun cas ne les forcent.

Le goûter (fourni par la famille) : Pour rendre ce moment convivial, les enfants prennent le goûter tout ensemble entre 16h et 16h30.

- Les temps de concertations

Pour répondre aux objectifs de nos projets, des temps de concertation sont instaurés après le repas, sur le temps calme. Cela permet aux enfants de s'impliquer, de prendre position, d'acquiescer des habitudes de respect des autres et d'être impliqués à l'élaboration des règles de vie. Ils peuvent ainsi exprimer leur avis, désirs, satisfaction ou leur mécontentement relatif à la vie du Centre de Loisirs.

Ce moment, dirigé par un animateur et un enfant, est un espace de parole et de démocratie où l'enfant s'exprime en tant qu'acteur et auteur de ses loisirs.

- Les mesures de sécurité

Durant les sorties, l'encadrement est conforme à la réglementation. Les règles de sécurité et de prudence sont toujours respectées.

- Santé, handicap et trouble de la santé

Le directeur ou son adjoint est chargé du poste d'assistant sanitaire et s'occupe de soigner les enfants, de vérifier le registre d'infirmerie, de le renseigner, de vérifier les trousseaux à pharmacie avant chaque sorties.

Les informations concernant la santé des enfants doivent être connues par ce référent qui en informe son équipe si nécessaire.

En cas de problème, nous faisons appel aux médecins traitant des familles.

c/ les activités

Les animateurs doivent préparer les activités et prévoir la liste du matériel nécessaire à l'avance de façon à être opérationnels le jour même et ne pas se trouver dépourvus devant les enfants.

Ceux-ci peuvent participer à la préparation, au rangement et au choix de l'activité.
Après une dynamique de groupe (chants, danses,...) les animateurs présentent la journée sous forme motivante.

Les animateurs proposent des activités de courtes durées et développeront à travers des jeux, des ateliers, la notion de collectivité. Ils proposeront un panel d'activités afin de favoriser la diversité et la possibilité de choix des enfants.

Les ateliers :

- Arts Plastiques
- Modelage
- Jeux physiques et collectifs
- Jeux de société
- Temps libres
- Théâtre
- Jardinage
- Eco-création
- Land Art

L'animateur favorise la participation, en mettant en place des activités à la carte qui permettent aux enfants de choisir en fonction de leurs désirs.

IV) Evaluation du projet

Afin d'évaluer au mieux les écarts entre les objectifs définis et la pratique quotidienne, des temps entre le conseil d'administration et l'équipe de direction permettent régulièrement de vérifier la cohérence des objectifs, de la démarche pédagogique et des moyens matériels et humains mis en œuvre.

Nous mettrons l'accent sur différentes questions :

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Etaient-elles adaptées aux objectifs ? Aux enfants ?
- Y a t il eu cohérence entre la démarche pédagogique et le projet éducatif ?

Pour finir, un questionnaire sera élaboré afin que les familles puissent s'exprimer, émettre leur satisfaction, leur mécontentement ou leurs propositions.